



Notice pour l'aide à l'acquisition d'équipement individuel pour l'inclusion numérique

1) Objet :

Acquisition d'équipement Internet haut débit pour l'inclusion numérique (Kit satellite ou antenne wifi).

Le coût de l'installation est inclus dans l'assiette de calcul de l'aide.

2) Forme de l'aide :

Subvention d'investissement.

3) Bénéficiaires de l'aide :

Particuliers et entreprises de Dordogne

4) Caractéristiques de l'aide :

Subvention maximum de 200 €

5) Conditions d'attribution :

- Le kit d'inclusion numérique (satellite ou wifi) doit impérativement être installé dans la résidence du demandeur (personne physique) ou dans les locaux de l'entreprise (personne morale), dans le département de la Dordogne.

- La ligne téléphonique de l'habitation ou du lieu d'exercice de l'activité professionnelle doit être inéligible à toute offre ADSL, re-ADSL ou subir une atténuation d'au moins 35 db (correspondant à un débit maximum de 8 Mbps).

- L'éligibilité de la ligne téléphonique de l'habitation ou du lieu d'exercice de l'activité professionnelle peut être limitée si celle-ci est concernée par le plan de couverture des zones blanches du Conseil Départemental (programme « NRA-ZO » et « NRA-MED »).

- Le dispositif est limité à une prise en charge par foyer (ou entreprise) et par adresse physique.

6) Versement de la subvention :

Sur présentation de la facture d'acquisition de l'équipement.